



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 janvier 2021 - 19h00

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Bruno L'HINGUERAT, président du Tennis Club de BAUD et membre actif de l'OMS décédé le mercredi 27 janvier 2021.

En préambule à la séance, une présentation est faite par la Mission Locale de PONTIVY dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020.

2. Finances.

- *Débat d'Orientation Budgétaire.*

La loi prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) soit organisé en Conseil Municipal dans un délai de 2 mois avant le vote du budget qui devra donc intervenir avant le 11 mars 2021.

Ce débat, qui s'est tenu lors de la présente séance a pour objectif de discuter des investissements et des orientations fiscales pour l'année 2021 d'effectuer des arbitrages et d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune.

Produits de fonctionnement

Total 2020 : 5 552 015 € soit une hausse de +0.40 %

Dont impôts locaux : 2 709 619 € (+ 2,25 %)

Dont DGF : 1 280 133 € (+ 6,68 %)

Charges de fonctionnement

Total 2020 : 4 711 057 € (- 0,20 %)

Dont charges de personnel : 2 447 318 € (+1,26 %)

Ressources d'investissements

Total 2020 : 2 093 598 € (subvention, autofinancement, FCTVA, taxe d'aménagement)

Emplois d'investissements

Total 2020 : 2 037 007 €

Dont dépenses d'équipements : 1 762 479 € (fin des travaux de l'école du gourandel, terrain synthétique, pumptrack, terrain de tennis extérieur, jeux coulée verte ...)

Capacité d'autofinancement

Total 2020 CAF nette : 1 076 137 €

Total des recettes : 5 455 593 € (-0.49 %)

Total des dépenses : 4 151 445 € (-1.05 %)

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Rapporté à l'habitant la CAF nette en 2020 représente 167 euros et l'indicateur de la même strate en 2019 était de 115 euros par habitant.

Endettement

Encours de la dette : 954 743 €

A noter un endettement faible de 148 €/habitants contre 860 €/hbts pour la même strate.

La capacité dynamique de désendettement représente en 2020 : 0.7 année pour rembourser le capital de la dette.

Les orientations budgétaires

Pas de hausse de la fiscalité en 2021 afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) pour les ménages.

Un programme d'investissement 2021 sera ambitieux à hauteur de 3 083 216 euros pour continuer à développer les services à la population tout en soutenant l'économie locale et en sollicitant des subventions dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

Les gros investissements retenus

- ✗ Rénovation de la partie administrative des services techniques
- ✗ Rénovation de la maison du cimetière
- ✗ Projet petites villes de demain : démarches administratives pour le réaménagement du centre-ville, pistes cyclables, parking, recrutement d'un manager de centre-ville.
- ✗ Rénovation énergétique de l'école primaire du Centre
- ✗ Parking rue du Liorho et gymnase de la madeleine
- ✗ Giratoire avenue Jean Moulin – la coulée verte
- ✗ Plateau surélevé pour ralentir les véhicules en bas de la rue de la madeleine
- ✗ Halles couvertes en centre-ville.
- ✗ Transfert de l'école du centre à l'ancien collège et réhabilitation et agrandissement des locaux
- ✗ Construction d'un bâtiment éco exemplaire pour l'Outil en main et le Fap La Baud
- ✗ Aménagement de la rue Saint-Yves, de la rue de La Paix et la voie devant la piscine
- ✗ Acquisitions foncières

Mais aussi :

- Organisation d'un trail intra-muros
- Parcours santé : agrès et modules au complexe sportif
- Logements seniors en lien avec Bretagne Sud Habitat: dépôt permis de construire fin 2021, livraison 2024
- Installation de ruches
- Plantation de fruitiers
- Jeux pour les 0-3 ans à la coulée verte
- Engazonnement des allées du cimetière

3. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 04 juin 2020, le conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 01-2021 : signature du contrat d'hébergement et de maintenance du progiciel de la médiathèque.

Signature avec la société C3rb Informatique sise 21 rue Saint Firmin 12 850 ONET LE CHATEAU, du contrat d'hébergement du progiciel et du portail Orphée ainsi que le contrat de maintenance afférent (1 548 € HT/an).

- *Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

- *Convention d'adhésion à l'Observatoire Départemental de l'Assainissement.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'adhésion de la commune à l'Observatoire Départemental de l'Assainissement collectif afin de mettre à disposition des maîtres d'ouvrages des synthèses de données à l'échelle du Département, de susciter des échanges sur les projets envisagés avec les maîtres d'ouvrages partenaires et mettre en réseau les acteurs sur des problématiques communes.

- *Convention multi-services FDGDON.*

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour un montant de 431 € par an.

4. Ressources humaines.

- *Création de poste et augmentation de temps de travail – service entretien ménager des bâtiments.*

Dans le cadre de l'agrandissement de l'école du Gourandel, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique, crée un poste d'agent d'entretien des bâtiments à temps non complet (25h) pour des tâches de ménage et augmente le temps de ménage d'un agent au Quatro (22h à 30h)

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Acquisition foncière – centre-ville*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'acte de vente relatif à l'achat d'un hangar, d'un bâtiment annexe et d'un jardin situés derrière le magasin OPTIC 2000 afin de créer des halles couvertes.

6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à lancer un recrutement de manager de centre-ville en partenariat avec la ville de LOCMINE afin de dynamiser et d'apporter un soutien aux commerces de centre-ville.

Madame Le Maire devait enregistrer avec le Président de Région une vidéo courant janvier afin de présenter ses vœux aux administrés, celle-ci n'a finalement pas pu avoir lieu en raison de la mise en place du couvre-feu. Aussi, une vidéo des vœux de Madame Le Maire sera mise en ligne sur le site internet de la ville.